



Réf. : N° **20 - 042** /UYI/CAB/R

Yaoundé, le **26 MAI 2020**

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Tous les pays du monde connaissent actuellement une situation particulière de crise sanitaire inattendue liée à la soudaineté de l'apparition de la pandémie du Covid-19.

Le Cameroun fait l'effort de lutter contre ce fléau et d'organiser une riposte en fonction de ses moyens socio-économiques, de sa diversité sociologique, de ses acquis anthropologiques sans oublier ses connaissances variées dans la pharmacopée africaine afin que cette pandémie mondiale ne déstructure les efforts de développement jusque-là entrepris.

Dans le secteur éducatif, de très hautes autorités gouvernementales ont pris la pleine mesure et la responsabilité de prescrire une réouverture ciblée, progressive et maîtrisée des différents niveaux d'enseignement, ajustable au gré de l'évolution de cette pandémie.

A l'Université de Yaoundé I, quelques principes de base vont guider notre stratégie.

1. L'épicentre de cette méthode s'articule autour du renforcement de la lutte intra-muros contre le Coronavirus grâce au relèvement du niveau de sécurité sanitaire au sein des campus universitaires.

Cette hausse du niveau de sécurité sanitaire ne peut cohabiter harmonieusement avec la massification sans cesse croissante des effectifs estudiantins.

2. Le désengorgement de l'Université indispensable à la reprise en toute sécurité sanitaire des activités académiques en présentiel.

Il s'agira donc, d'une reprise alternée et séquencée afin qu'en aucun cas, les capacités d'accueil de l'Université de Yaoundé I ne soient débordées et les mesures barrières préventives, notamment de distanciation sociale, spoliées.

3. L'extension des mesures barrières applicables à tout usager rentrant dans les campus universitaires.
4. L'introduction de l'éducation sanitaire orientée vers une meilleure connaissance de cette pathologie afin d'améliorer l'appropriation des mesures barrières édictées par le Gouvernement.
5. L'organisation en tant que de besoin, des campagnes de dépistage au sein de la communauté universitaire en cohérence avec les programmes élaborés à cet effet par le Ministère de la Santé Publique.

La stratégie ainsi déclinée, encadrant la reprise des activités académiques le 1^{er} juin 2020, en fonction de l'évolution de la pandémie, sera appliquée dans le strict respect des mesures prescrites par le Gouvernement.

Par conséquent, le Recteur de l'Université de Yaoundé I invite les Chefs d'Etablissement, les Chefs de Départements, les Chefs des Centres Spécialisés, les Coordonnateurs des Centres de Recherche et de Formation Doctorale, les Professeurs titulaires, les Maîtres de Conférences, les Chargés de cours, les Assistants, les Vacataires, les Personnels d'appui administratifs

et techniques et les Etudiants à observer scrupuleusement les directives ci-dessous :

1. Les Établissements à caractère professionnel suivants :

- l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY)
- l'École Normale Supérieure (ENS)
- l'Institut Universitaire des Technologies du Bois de Mbalmayo (IUT-Bois)
- L'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique d'Ebolowa (ENSET)
- la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FMSB)
- la Faculté des Sciences de l'Education (FSE)

qui ont des effectifs réduits compatibles avec l'observance de la distanciation sociale qui s'impose, sont autorisés à reprendre leurs activités dès le 1^{er} juin 2020 sous réserve de l'évolution de la pandémie.

A cet effet, les Chefs d'Établissements concernés veilleront à aménager les salles de cours de manière à respecter scrupuleusement les mesures de distanciation physique. Les effectifs d'étudiants par salle ne devront en aucun cas excéder le nombre de 50.

2. En ce qui concerne les Facultés classiques, elles sont autorisées, conformément aux prescriptions gouvernementales, à démarrer leurs activités en présentiel dès le lundi 1^{er} juin 2020 au cycle **D** (Séminaires et soutenances de thèse de Doctorat) et au niveau **M2** (Séminaires et soutenances de Mémoire de Master).

3. Pour les étudiants en position d'alternance et particulièrement ceux dont les terrains de stage présentent un risque élevé de contagiosité, les mesures antérieures suspensives de leur présence

en terrain d'apprentissage demeurent valides, notamment pour ceux des apprenants n'ayant pas d'activité essentielle dans les lieux de stage.

4. Le niveau **M1** et le Cycle **L** feront l'objet de mesures spécifiques ciblées, compatibles avec l'application des dispositions préventives de lutte contre le Covid-19 qui seront rendues publiques en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la pandémie.

La continuité des missions de formation et de recherche se fera grâce aux bienfaits du numérique éducatif.

5. Toutes ces mesures visent à désengorger l'Université pendant cette période et à réduire au maximum les risques de contagion en milieu universitaire.

Je vous invite à l'observance stricte de ces directives, gage de notre adhésion et de notre espoir de vaincre cette menace sanitaire mondiale que constitue le Covid-19.

J'attache du prix à l'exécution des présentes directives.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I



M. Maurice Aurélien Tossa

Copie : MINESUP (ATCR)